

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 avril 2018	N° 2018-295

Convocation du 20 avril 2018

Aujourd'hui vendredi 27 avril 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Maribel BERNARD à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Nicolas BRUGERE à Mme Dominique IRIART
M. Jean-Louis DAVID à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphane DELAUX
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
M. Bernard JUNCA à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
M. Pierre LOTHAIRE à M. Eric MARTIN
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Patrick BOBET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à M. Michel DUCHENE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h10
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h20
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS à partir de 11h30
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h10
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h15
M. Marik FETOUH à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h32
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Magali FRONZES de 10h à 11h05
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE jusqu'à 10h55
M. Benoît RAUTUREAU à M. Daniel HICKEL à partir de 11h20
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 10h40
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 11h55
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 avril 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2018-295

Eysines - 14e édition du Raid des Maraîchers : 1er et 2 juin 2018 - Contrat de codéveloppement 2018-2020- Subvention de fonctionnement 2018 - Décision - Autorisation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La commune d'Eysines organise, depuis quatorze ans, la manifestation du « Raid des maraîchers » dont les objectifs sont le soutien à l'activité maraîchère et aux circuits de commercialisation courts, la valorisation du patrimoine naturel et historique de la vallée de la Jalle, la sensibilisation environnementale des citoyens eysinais et de l'ensemble de la Métropole, l'organisation d'un parcours sportif et ludique valorisant les circulations douces. A cette occasion, les maraîchers et producteurs de la vallée des Jalles invitent les participants à visiter leur exploitation.

La 14e édition du Raid des maraîchers aura lieu pour la première fois sur deux jours, le vendredi 1er juin et le samedi 2 juin 2018.

1 – Bilan 2017 du Raid des Maraîchers

Le bilan 2017 fait état d'une fréquentation de 1138 participants, adultes et enfants confondus.

L'origine géographique des participants se décompose comme suit (en %) :

- commune Eysines : 47,72 %
- Bordeaux Métropole : 40,42 %
- hors Bordeaux Métropole : 11,86 %

2 – Programme de la 14^e édition du Raid des Maraîchers : des balades pour tous et des animations

Vendredi 1^{er} juin 2018 :

- A partir de 16h30 : Installation du Marché des producteurs et des ateliers d'artisans d'art
- A partir de 18h30 : Accueil des randonneurs
- 19h-19h30 : Départ de 3 Randonnées
- 21h-21h30 : Retour des randonneurs sur la grande place du bourg
- Repas au Marché des Producteurs et Bal

Samedi 2 juin 2018 :

- A partir de 8h : Installation du marché des producteurs et des ateliers d'artisans d'art
- A partir de 8h : Accueil des randonneurs
- 8h - 10h30 : Départ des 5 randonnées
- 12h-13h : Retour des randonneurs sur la grande place du bourg

- Repas au marché des producteurs

La grande place du Bourg sera le point de départ et d'arrivée des parcours. Départs échelonnés des balades pour tous :

- La rando'cool/7 km - 2h ;
- La rando lève-tôt/16 km - 3h ;
- La cyclo'cool/18 km - 2h (en partenariat avec l'association Maillon cyclo club) ;
- La Rando'Minots pédestre (pour les moins de 10 ans) 3 km - 1h30 ;
- Pause Maraîchère pédestre et cyclo - 1h : chez un producteur local, visite et échanges directs, permettant de mieux connaître le métier du maraîchage.

Le marché de producteurs de pays (producteurs locaux de viandes, maraîchers d'Eysines, confrérie de la pomme de terre, fromagers, viticulteurs, etc.), sur la grande place, propose à la vente des plats préparés pour partager un déjeuner de denrées artisanales.

3 – Impact attendu de la 14^e édition du Raid des Maraîchers

1 138 participants ont été dénombrés l'an dernier malgré des conditions météorologiques difficiles pour les 13 ans du raid des maraîchers, entre découverte de la zone maraîchère et pratique ludique et sportive. Le principe est le suivant : des promenades à pied ou à vélo dans la zone maraîchère d'Eysines et des communes alentour. Ponctuée d'arrêts, cette escapade printanière a pour but de faire découvrir la vallée des Jalles où maraîchers et producteurs invitent à visiter leur exploitation. Cette manifestation est également un événement de plein air permettant de valoriser un espace paysager périurbain.

La ville d'Eysines œuvre depuis plusieurs années au développement de la production maraîchère sur le territoire du parc des Jalles. Différentes études ou projets sont menés en collaboration avec Bordeaux Métropole et le Département. Cet événement fait partie des actions prévues dans le cadre du Périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PEANP).

Depuis 14 ans, le raid des maraîchers existe grâce à l'aide des producteurs locaux, le tissu associatif étant sensible à l'activité maraîchère. Le succès du marché de producteurs de pays renforce l'engagement de la ville sur les circuits courts.

Cette dynamique des collectivités associées aux acteurs locaux a permis de développer plusieurs Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) dans les villes du parc des Jalles, des créations de postes d'ouvriers agricoles ainsi que le développement du Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) « métiers du maraîchage » au sein de la Société d'intérêt collectif agricole (SICA) maraîchère.

L'édition 2018 du Raid des maraîchers a pour but de valoriser les circuits courts de distribution, et le patrimoine historique de la vallée des Jalles, la gastronomie locale avec la présence de deux marchés de producteurs (vendredi soir et samedi matin), en intégrant des artisans locaux en lien avec l'activité maraîchère. Des randonnées pédestres et cyclos sont organisées sur la zone maraîchère en partenariat avec les producteurs locaux, afin de faire découvrir aux participants l'activité maraîchère.

4 – Partenariats

- 14 exploitations agricoles, dont 12 maraîchers
- TBM (Transport de Bordeaux Métropole)
- Conseil départemental de la Gironde (volet communication)
- Les associations sportives locales dans le périmètre du parc des Jalles
- L'association des jeunes maraîchers de la Jalle
- Association « Jardins du cœur de Blanquefort »
- Les communes du parc des Jalles
- Bordeaux Métropole
- Les 2 AMAP de la commune d'Eysines
- La confrérie de la pomme de terre
- Les jardins familiaux
- La Chambre d'agriculture

5 – Modalités de communication

La communication sur cette manifestation se fera au moyen des supports suivants :

- Affiches : réseau tram, abribus pôle/tram et sucettes du réseau municipal, agenda de la ville et bornes d'informations voyageurs KEOLIS ;
- Edition : Dépliant/programme (6 000 exemplaires), affichettes, flyers (5 000 exemplaires), magazine d'Eysines (mag'Eysines) ;
- Publicité : campagne radio et annonces presse Bordeaux 7 ;
- Internet : site internet de la ville, facebook, blogs et sites de manifestations en Gironde ;
- Presse.

6 – Financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole

La commune d'Eysines a reçu les subventions de Bordeaux Métropole au titre du « Raid des maraîchers », pour un montant total de 70 500 €, se décomposant de la façon suivante :

Délibération n° 2017/0314 du 19 mai 2017	7 000 €
Délibération n° 2016/0271 du 29 avril 2016	7 000 €
Délibération n° 2015/0293 du 29 mai 2015	6 500 €
Délibération n° 2014/0319 du 27 juin 2014	6 500 €
Délibération n° 2013/0492 du 28 juin 2013	6 500 €
Délibération n° 2012/0373 du 25 mai 2012	7 000 €
Délibération n° 2011/0499 du 24 juin 2011	15 000 €
Délibération n° 2010/0353 du 28 mai 2010	15 000 €

7 – Budget prévisionnel pour 2018

La commune d'Eysines sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 7 000 €, ce qui représente 34,90 % du budget prévisionnel de la manifestation estimée à 20 056 €.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET Prévisionnel 2018 (€ H.T.)				
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant	%
Objets publicitaires	1 500	Bordeaux Métropole	7 000	34,90
Communication	5 200	Commune d'Eysines	13 056	65,10
Alimentation	1 720			
Prestations services extérieurs	5 626			
Coût du personnel	3 950			
Transport	500			
Sécurité	1 420			
Divers	140			
Total Dépenses	20 056	Total recettes	20 056	100

Cette manifestation figure dans le contrat de codéveloppement 2018-2020 sous la fiche action n° C041620078 intitulé « Soutien au raid des maraîchers ».

Cette demande de subvention respecte les modalités d'éligibilité aux aides métropolitaines définies par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des Projets nature. Elle répond aux critères définis visant, notamment, à accompagner les communes sur la nature d'opération « communication animation ».

8 – Principaux indicateurs financiers du Raid des maraîchers

	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016
Charges de personnel / budget global	3 950 €	2 550 €	3 650 €
% de participation de BM / Budget global	34,90 %	35,70 %	36,25 %

9 – Modalités de versement de la subvention

Cette subvention d'un montant de 7 000 € fera l'objet d'un versement unique après le déroulement de la manifestation sur la base du budget définitif acquitté.

Ce budget doit être certifié par le représentant légal de la commune d'Eysines.

Ce budget devra être transmis à Bordeaux Métropole **le 30 septembre 2018 au plus tard.**

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif est inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

10 – Obligations de la commune

La commune s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public, ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs à ce que les relations qu'elle pourrait développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature,

VU le dossier de demande d'aide du 7 mars 2018 présenté par la commune d'Eysines.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE cette opération entre dans le cadre des objectifs du projet métropolitain valorisant les espaces naturels et agricoles et de préservation de la biodiversité.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 7 000 € maximum en faveur de la commune d'Eysines au titre de l'organisation de la 14^e édition du « Raid des maraîchers ».

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2018 en section de fonctionnement, chapitre 65, article 657341, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 avril 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 MAI 2018	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 18 MAI 2018	la Conseillère déléguée,
	Madame Béatrice DE FRANÇOIS